



Etat de Vaud
Département des infrastructures
Service des routes

Date	Dessin	Echelle	N° Plan
10.08.2005	PAM	1:10'000	188-1

**Délimitation des traversées de localité
selon panneaux d'entrée (PEL)**

Yens

Axe	PR	Dist.	PR	Dist.	Longueur
2157	525 +	157.70	au 675 +	158.95	= 1'510.85
-	- +	-	au - +	-	= -
-	- +	-	au - +	-	= -
-	- +	-	au - +	-	= -
-	- +	-	au - +	-	= -
-	- +	-	au - +	-	= -
-	- +	-	au - +	-	= -
-	- +	-	au - +	-	= -
-	- +	-	au - +	-	= -
-	- +	-	au - +	-	= -

Total traversée de localité en m' **1'510.85**

Remarque :

RC 60d, Axe n° 2157.
Du panneau d'entrée de localité Yens
(PR 550 + 0.00 m') à la limite de traversée
(PR 525 + 157.70 m'), le tronçon en zone
bâtie de 103 m' reste en traversée de localité.

Route cantonale

- hors traversée de localité
- en traversée de localité

Système de repérage de base

- Point de repère intermédiaire
- Point de repère début et fin d'axe

